

	Réunion du Conseil scientifique de l'EHESP 3 mars 2022 Compte rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS mars 2022
		Révision	1
		Date d'application	17/06/2022
		Version	1

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	15 mars 2022	10/05/2022	17/06/2022
Prénom nom (ou nom de l'instance)	CODEXA	Dominique Polton - Manuel Coat - Christophe Le Rat	Membres du Conseil scientifique

Membres présents

Dominique Polton – Basile Chaix – Jocelyn Raude – Patricia Loncle – Antoine Maignan – Lucia Araujo-Chavron – Hélène Tillault – Cécile Chevrier - Daniel Benamouzig – Nathalie Théret – Nolwenn Le Meur-Rouillard – Gaëlle Raffy – Erwann Ollivier – Fanny Jaffres – Anne-Roué Le Gall – Rémy Bataillon

A distance : Sylvie Alemanno – Pierre Fournier – Catherine Bonvalet

Liste des procurations

Soraya Boudia – Olivier Gérolimon

Membres absents excusés

Fabien Thomas – Nicolas Sirven – Olivier Gérolimon

Personnes de l'EHESP

Laurent Chambaud – Christophe Le Rat - Sylvie Ollitrault - Sarah Kitar - Michel Samson - Jean-Pierre Le Bourhis - Vincent Bessoneau – Brigitte Amprime - Fanny Helliott

Ordre du jour	Commentaires/Conclusions	Suite à donner
Présentation des membres du Conseil scientifique	<i>La séance est ouverte par Dominique Polton à 10 heures 05.</i>	
Approbation du procès-verbal du Conseil scientifique et de la séance commune Conseil scientifique et Conseil des formations du 2 décembre 2021	Le procès-verbal du Conseil scientifique du 2 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.	
Actualités de l'EHESP – Laurent Chambaud Actualités de la recherche – Sylvie Ollitrault	<p>Laurent Chambaud indique, de manière liminaire, avoir bien entendu la difficulté en matière de prise de billets de train. Il précise par ailleurs que les bouteilles d'eau (en plastique) présentes sur les tables découlent des contraintes liées à la crise sanitaire.</p> <p>Au niveau de la Direction des études, Michel Louazel a été retenu pour le poste de Directeur des études et a pris ses fonctions depuis le 10 janvier 2022. Son arrêté de nomination a été signé par les deux Ministères. Le Directeur adjoint des études, Vincent Ferté, est également arrivé, depuis le 13 décembre, dans l'Ecole. Un intérim a été mis en place à la Direction de l'Institut du Management, assuré par Catherine Keller. Une fiche de poste a été diffusée, un appel à candidatures a été lancé, à la fois en interne et en externe, jusqu'au 14 mars 2022. Sur le département METIS, Olivier Grimaud a rempli ses deux mandats à la Direction et est depuis retourné à ses activités de recherche et de formation. Un processus de renouvellement de la Direction a été lancé et a abouti à la nomination de Sarah Bayat-Makoei, après consultation du Département. Enfin, dans le domaine « Environnements et Santé », une nouvelle entité est en cours de création. Après consultation en interne, le département a été nommé « Sciences en santé environnementale » (DSSE). Il regroupe à la fois les forces du LERES mais également l'ancien département DSET&GS. Cette entité se construira durant le premier semestre 2022, avec une Assemblée générale des personnels fixée le 4 mars prochain, afin d'avancer sur les modalités internes d'organisation.</p>	

Par ailleurs, les péripéties du budget 2022 sont connues de tous. Le Conseil d'administration n'avait pas accepté, à fin 2021, le projet de budget initial de l'Ecole. Une séance extraordinaire a eu lieu le 2 février 2022, le Conseil d'administration a finalement voté le budget initial 2022 mais avec une forte abstention, au regard de la baisse du plafond d'emplois de 3 ETP. Le Secrétaire Général des Ministères sociaux était présent à cette séance extraordinaire. Il est maintenant nécessaire de pouvoir échanger sur la fin du projet stratégique d'établissement et du COP 2022-2023, mais également de commencer à préparer le prochain PSE, avec une trajectoire en matière d'emplois suffisamment attractive pour une Ecole comme l'EHESP. Par ailleurs, le bilan financier 2021 a été clôturé de manière positive (présentation du Compte financier 2021 au CA du 09/03 prochain). L'Ecole a réussi à contenir les dépenses et à maintenir un bon niveau d'activité, grâce à la mobilisation de tous.

En ce qui concerne l'immobilier, l'Ecole a reçu l'autorisation du Conseil d'administration de démarrer l'opération de construction du « Forum » sur le campus de Rennes. Vont être mis en place le concours de maîtrise d'œuvre ainsi que le début des études de conception, avec un objectif de construction durant l'année 2024.

Le contrôle comptable de l'Ecole, réalisé par la Cour des comptes, est toujours en cours et implique une mobilisation forte de tous les services financiers, administratifs, mais surtout de l'Agence comptable. Le rapport d'observations provisoires a été reçu, sur lequel la Direction a réagi. La confidentialité reste néanmoins de mise jusqu'à la parution du rapport. Côté recherche, n'a été formulée aucune observation. Une grande majorité des remarques s'avèrent plutôt positives pour l'Ecole, ce qui s'avère assez exceptionnel pour un rapport de la Cour des comptes.

Concernant la recherche, il est prévu, en collaboration avec l'Université de Rennes 1, un événement labellisé, à savoir le projet d'un symposium européen sur l'exposome. Cet événement, prévu à Bruxelles le 15 mars 2022, est pour l'instant maintenu et pourra également être suivi à distance. Il permettra d'inscrire dans l'actualité européenne cette notion d'exposome, importante pour la sphère de la santé publique. Il s'agit également d'un partenariat fort, avec un certain nombre de structures, dont l'Inserm, l'Anses, Santé Publique France ou l'Université de Masaryk, avec le soutien de France Universités.

Par ailleurs, une nouvelle offre de formation de masters est proposée en co-accréditation pour 2022-2027. L'évaluation du HCERES est favorable sur cette nouvelle offre. L'Ecole est désormais impliquée en co-accréditation dans plusieurs mentions de masters avec ses partenaires rennais.

Des journées portes-ouvertes ont également été organisées le 26 février dernier, pour la seconde année, sous forme virtuelle, le bassin d'attraction dépassant le cadre local et même régional. Dans ce contexte, environ

500 personnes se sont inscrites. Ces journées se sont bien déroulées, grâce à la mobilisation des équipes au sein de l'Ecole. Concernant la formation continue, alors que l'Ecole a été impactée par la crise sanitaire, l'activité de FC en 2021 dans ce domaine est revenue au niveau de 2019.

Au niveau international, l'EHESP a démarré une coopération avec le Bénin, à la demande du 1er ministre de la santé pour la formation des médecins inspecteurs ainsi que des directeurs d'hôpital..

Par ailleurs, le projet CIESPAC de Brazzaville se poursuit. Il s'agit d'un projet important, financièrement, avec deux missions récemment réalisées, sur des aspects de ressources humaines, ainsi que sur des aspects d'environnement et de santé.

A également été créé le réseau des établissements francophones en santé publique (REFESP), en pleine consolidation. Un compte bancaire a enfin pu être ouvert, ce qui permettra de démarrer les inscriptions de nouveaux membres. Une Assemblée générale a eu lieu en février. Le site du réseau va être créé d'ici quelques jours avec l'appui de l'Agence universitaire de la francophonie.

Enfin, les événements en Ukraine sont suivis avec beaucoup d'attention et d'inquiétudes. Il est important de voir la position que pourrait adopter l'EHESP. A eu lieu une mobilisation de l'Aspher, l'Association des Ecoles de santé publique de la région européenne, qui a produit une position forte et équilibrée sur la guerre. Il s'agit en effet de dénoncer cette invasion, mais aussi de soutenir les opposants russes à cette guerre, dont la position s'avère extrêmement délicate, y compris pour pouvoir s'exprimer. De plus, des contacts ont été pris avec les Ecoles en santé publique des pays limitrophes, notamment en Pologne, à Cracovie, afin d'identifier les possibilités de soutien pour faire face à un afflux de réfugiés conséquent.

Concernant enfin le site rennais, un projet avait été proposé dans le cadre du PIA 4 Excellences. Notamment considéré comme étant trop onéreux, il n'a pas été retenu. Un second projet a été largement remanié, recentré sur la transition environnementale et intitulé « IRIS-E ». Par ailleurs, l'EHESP participe aux discussions concernant la création de l'Etablissement public expérimental (EPE). Cinq acteurs sont concernés : l'Université de Rennes 1, l'Ecole de Chimie de Rennes (ENSCR), l'Ecole Normale Supérieure de Rennes (ENS), l'IEP de Rennes et l'EHESP. L'INSA a décidé d'être associé, et l'Université de Rennes 2 a clairement indiqué sa décision de ne pas rentrer comme établissement membre. Les échanges, lourds et intenses, portent sur la création des statuts. Les délais s'avèrent très courts, puisque l'Université de Rennes 1 veut arrêter une position pour l'été, afin d'assurer la création de cet EPE au 1^{er} janvier 2023. La participation de l'EHESP lui permettra d'être plus visible du MESRI, y compris pour obtenir des moyens supplémentaires (EC). Il faut néanmoins prendre garde à sauvegarder les particularités de l'Ecole dans le cadre de cet EPE, ce qui implique que ce dernier donne clairement la priorité à la santé publique dans le cadre des enjeux qu'il souhaite relever. Cette démarche demandera probablement une réunion exceptionnelle du Conseil scientifique, afin que ce dernier puisse

	<p>donner son avis sur des statuts à peu près consolidés. Il pourrait être intéressant, à cette occasion, d'organiser également une réunion commune avec le Conseil des formations.</p> <p>Dominique Polton juge effectivement indispensable de disposer des statuts. Il importe aussi de bien comprendre tous les enjeux des deux postures (être établissement-composante ou être établissement associé de cet EPE) pour l'Ecole. Des éléments de contexte seraient nécessaires.</p> <p>Laurent Chambaud précise qu'un SWOT est en cours de rédaction, ce qui permet de lister un certain nombre de points en matière d'opportunités, menaces, avantages et inconvénients. L'Ecole serait la première école de service public entrant dans un EPE. Les enjeux restent effectivement difficiles à examiner, il faudra aller au bout de la démarche pour en discerner l'intérêt.</p> <p>Michel Samson constate que l'EHESP, grâce à sa capacité à échanger avec de nombreux acteurs, peut constituer l'agent agrégeant de ce futur EPE.</p> <p>Basile Chaix aborde la question des liens avec le campus Condorcet. Plusieurs pistes avaient été avancées.</p> <p>Laurent Chambaud répond que rien n'a évolué, mais l'Ecole se situe toujours dans l'idée de mettre en place un mode de relations avec le campus Condorcet. Une proposition a été formulée au président du campus Condorcet plusieurs mois auparavant, sans réponse pour le moment. La position la plus solide, pour l'EHESP, serait celle de membre associé, mais le campus Condorcet ne dispose pas encore de ce type de processus. A défaut, il serait pertinent de signer une convention-cadre entre les deux parties, aussi bien sur la recherche, la formation ou la vie de campus.</p> <p>Sylvie Ollitrault ajoute que l'Ecole est déjà intégrée dans le réseau SHS santé campus Condorcet. Des programmes communs de recherche se montent. La stratégie de la Direction de la recherche à l'EHESP est de soutenir les UMR ainsi que la structuration de la recherche locale.</p> <p>Michel Samson revient sur l'événement de Bruxelles du 15 mars prochain, relevant d'une labélisation PFUE adoptée par le MESRI. Les grands établissements de recherche sont majoritairement à la tête de ce type d'événement. Il faut donc noter que l'EHESP et l'Université de Rennes 1 ont réussi à se rassembler pour présenter un colloque sur l'exposome et la santé publique, ce qui constitue une réelle avancée. Ce symposium est aussi perçu comme un moyen d'influencer la communauté européenne.</p> <p>Laurent Chambaud reconnaît la dynamique positive en matière scientifique et en matière de développement, que ce soit au sein de l'Ecole ou sur le site de Rennes. En revanche, au niveau politique, il existe un sujet</p>	
--	--	--

insoluble à court terme, à savoir l'éventuelle fusion Rennes 1 – Rennes 2. Stratégiquement, il est donc important de faire en sorte qu'il existe une dynamique visible sur le site de Rennes, notamment au niveau des institutions. L'EHESP est petite mais joue un rôle essentiel dans ce processus. La santé publique peut constituer un élément différenciant important.

Nathalie Theret évoque le travail réalisé depuis plusieurs années sur le programme UniR, qui permet de rassembler, à différents échelons, plusieurs établissements.

Laurent Chambaud explique qu'UniR ne constituait qu'une étape. Il s'agit d'une coordination territoriale, avec une convention entre 7 établissements. Les échanges et négociations actuelles portent sur la phase suivante. La mise en place d'un Etablissement public expérimental (EPE) emporterait un certain nombre d'actions réalisées dans le cadre d'UniR, avec l'Université de Rennes 1 et quatre établissements composantes. Une autre université, Rennes 2, et des établissements seront par ailleurs associés ou partenaires. Dans ce contexte, vont se définir les règles concernant les droits et devoirs des établissements composantes, associés et partenaires. A la création de l'EPE, la convention de coordination territoriale UniR va disparaître.

Concernant les actualités de la recherche, Sylvie Ollitrault indique en préambule que l'ERL Inserm s'est consolidé, avec une labélisation et une dotation. Emmanuelle Leray en devient la nouvelle cheffe d'équipe. Elle a également obtenu le financement Fondation EDMUS.

- **Stratégie de site**

Le projet IRIS E, dans le cadre du PIA 4, a été redimensionné, en conservant les aspects de numérique, d'environnement, de santé et de société. Il existe un hub de science participative. Ce projet va donc permettre de donner un écho sur une autre labélisation, science et société. Les demandes de financement s'avèrent néanmoins conditionnées à l'émergence du nouvel EPE.

Christophe Le Rat explique que, dans le projet de labélisation Science Avec et Pour la Société, TISSAGE (Triptyque Science Société pour Agir Ensemble), l'EHESP a travaillé en lien avec les universités de Rennes 1 et Rennes 2 à l'élaboration du projet pour le compte des établissements de l'Université de Rennes (UniR). L'objectif de TISSAGE est de faire travailler conjointement chercheurs, décideurs et citoyens. Des courriers de soutien appuyés ont été obtenus de différentes collectivités, établissements et médias. Rennes 1 est porteur du projet. Agrocampus Rennes Angers va s'y associer. Ce projet est intimement lié au PIA 4, dont la clef de voûte est le science participatory hub.

- **Réseau doctoral en santé publique**

	<p>Ce réseau doctoral dispose de contrats doctoraux MESRI dédiés, en plus de contrats doctoraux relevant de la dotation EHESP. Délégation vient d'être donnée à l'Ecole pour leur gestion, avec l'objectif de servir d'intermédiaire avec les établissements du réseau dans la mise en place de la convention cadre.</p> <p>Les rencontres scientifiques annuelles du réseau doctoral auront lieu les 17 et 18 mars 2022 à Paris. Il semblerait que les doctorants s'interrogent massivement sur leur avenir, notamment après leur doctorat. L'objectif est donc de les rassurer sur les débouchés multiples, avec des retours d'expérience.</p> <p>En ce qui concerne les séminaires interdisciplinaires, a été négocié un espace de valorisation des thèses et des projets « juniors » dans la revue Actualité et Dossier en Santé Publique (ADSP). Il sera question du séminaire interdisciplinaire sur l'alcool au féminin et d'une note interdisciplinaire sur la santé dans toutes les politiques en droit public français.</p> <ul style="list-style-type: none"> • France Exposome 15 mars Ce projet a déjà été évoqué. • Séminaire CNAM/EHESP 25 mai Ce séminaire, en cours d'organisation, portera sur des questions de santé publique, et les méthodologies utilisées, aussi bien par l'EHESP que par le CNAM. • Colloque « l'hôpital ... par en haut ou par en bas ? » Sénat 28 février L'EHESP a été partie prenante de ce colloque. • Atlantic Exposome Summer School. 7, 8, 9 juin. Hommage à Bernard Jégou. L'EHESP est en train d'organiser cette Summer School, qui permettra de montrer toutes les mises en réseau qu'a réussies Bernard Jégou. • Haut Conseil Breton pour le Climat Cette actualité, plus locale, montre que l'EHESP s'insère également dans son espace régional. Vincent Bessonneau, Jean-Pierre Le Bourhis, Anne Roué Le Gall participeront à ces travaux. • Grande Ecole des solidarités. 22 mars Il s'agit d'un projet plus rennais, avec Sciences-Po et Rennes 2, portant sur la question de la jeunesse. • Premier séminaire autour du DIRES : 16 mars 	
--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Perspectives 	<p>Ont par ailleurs été identifiés plusieurs domaines devant faire l'objet de réflexions et d'un plan d'action concret. La pandémie de COVID 19 a tout d'abord mis en évidence un enjeu autour de l'intégrité scientifique de la communication scientifique. Plusieurs experts ont publiquement pris la parole sur des éléments concernant l'épidémie et ses conséquences. L'EHESP ne peut rester insensible à cette situation. Même si la liberté d'expression, la liberté académique, constitue un élément important des valeurs universitaires, l'Ecole accueille parmi ses étudiants des élèves fonctionnaires, assujettis à des codes de déontologie auxquels ils doivent se soumettre. Il serait donc pertinent d'ouvrir ce chantier. Les enseignants, les chercheurs ont souvent besoin d'un accompagnement de la part des services de communication. En effet, ils ne saisissent pas toujours la portée de leurs déclarations et des conditions dans lesquelles il faut les formuler.</p> <p>Un second chantier concerne les comités éthiques. Certaines situations découlaient d'une préparation éthique insuffisante de la recherche. Il faut s'assurer que la recherche est conçue de manière à se développer en respectant tous les principes de l'intégrité scientifique.</p> <p>Par ailleurs, certains établissements ont rendu obligatoires des formations en intégrité scientifique, qu'ont d'ailleurs suivies des doctorants membres du réseau de l'Ecole doctorale. L'Ecole de Santé Publique de Montréal a ainsi rendu obligatoire ce type de formation depuis plusieurs années, sur des enjeux fréquents comme le plagiat. Tous les étudiants sont ainsi au courant des règles à suivre. L'EHESP doit donc mener une réflexion sur ce qu'elle souhaite conduire comme formation à l'intégrité scientifique.</p> <p>Un quatrième chantier fait référence à l'EPE, dont l'un des objets pourrait porter sur l'intégrité scientifique. Avec les RIS de Rennes 1 et Rennes 2, avait déjà été évoquée la possibilité de développer une plateforme rennaise d'expertises, dont la mutualisation pourrait être profitable à tous.</p> <p>Enfin, il pourrait être pertinent d'approfondir ces différentes pistes. Ont déjà été arrêtées les dates des 9 et 10 juin 2022, s'avérant par ailleurs propices pour mener des activités d'information et de diffusion au sein de l'Ecole. Une conférence pourrait être organisée, non seulement auprès de tous les étudiants, quelle que soit leur filière, mais également auprès de tous les personnels et enseignants de l'Ecole.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Discussion 	<p>Sylvie Ollitrault précise que ces perspectives ont été travaillées de manière concertée. Il s'agit de préoccupations communes à la Direction de la recherche, en particulier en ce qui concerne la communication, la valorisation et la réception dans les médias, afin de pouvoir conserver la liberté d'expression de chacun sans nuire à l'image de l'EHESP. De plus, la parole scientifique est actuellement de plus en plus déqualifiée,</p>	

tronquée, concurrencée. Les 9 et 10 juin, l'objectif est de mobiliser toute la communauté afin de réfléchir sur ces différents aspects.

Christophe Le Rat pense nécessaire de mobiliser la communauté scientifique de l'Ecole, mais aussi la communication de l'EHESP, au-delà de la simple communauté scientifique.

Nathalie Theret annonce avoir transféré le matin même une information de l'Espace éthique région Ile-de-France concernant une journée d'études sur communication et influenceurs. Par ailleurs, il faut savoir que l'intégrité scientifique est désormais inscrite dans la loi depuis décembre 2021, en définissant les missions des référents. Une formation est obligatoire pour les doctorants depuis 2016, ainsi que pour les nouveaux encadrants, afin notamment d'évoquer les questions d'intégrité scientifique. Enfin, il existe une activité importante au niveau du pôle doctoral de l'Université de Rennes 2, avec une demi-matinée et 13 ateliers permettant de décliner tous les aspects de la recherche (communication, publication, données, etc.). A également été mise en place une procédure de traitement des manquements à l'intégrité scientifique. Un groupe de travail du réseau des référents s'est occupé de produire un manuel de procédures, un document d'une centaine de pages permettant de récapituler toutes les actions pouvant être prises afin de traiter ces manquements. Cette procédure a été mise en place à Rennes 1 et le sera prochainement à Rennes 2. Une première réunion a déjà eu lieu avec les RIS des différents établissements, cette dynamique va permettre de s'emparer du dossier. Une réflexion est en cours au sein du RESINT afin de créer une association des référents intégrité scientifique et pouvoir dialoguer avec l'Office.

Laurent Chambaud salue la constitution de ce réseau au niveau local, important pour l'EHESP. Il est nécessaire d'engager une réflexion globale à partir du vécu de la crise sanitaire, aussi bien au sein de l'Ecole que de manière plus générale. La pandémie a démontré les difficultés de lier expertise et communication. L'EHESP ne dispose pas de module de formation en communication et santé publique, mais est confrontée au besoin d'outiller au maximum les experts pour que ces derniers puissent communiquer sereinement et répondre rapidement aux sollicitations des médias. Il serait intéressant que l'Ecole puisse formuler des propositions sur ce sujet.

Par ailleurs, il importe de travailler sur les aspects spécifiques de l'éthique en santé publique. Le travail du RIS porte sur l'ensemble de l'intégrité scientifique. L'Ecole doit faire le lien avec les préoccupations relatives à la santé publique. L'Espace éthique d'Ile-de-France s'avère très dynamique, il en existe également un en Bretagne. Le Comité consultatif national d'éthique a par ailleurs suggéré de mener des travaux communs. Ces différents sujets, ne relevant pas directement du RIS, pourraient néanmoins s'interfacer de manière pertinente au sein de l'Ecole.

	<p>Nathalie Theret indique être régulièrement sollicitée, en tant que RIS, pour donner l'avis d'un comité d'éthique. De nombreuses universités se sont dotées d'un comité d'éthique de la recherche.</p> <p>Sylvie Ollitrault répond que ce sujet est en réflexion au sein de l'EHESP. La Direction de la recherche est également sollicitée sur ces questionnements.</p> <p>Dominique Polton se demande si ce type de fonction ne pourrait être utilement mutualisée.</p> <p>Sylvie Ollitrault en convient. Actuellement, l'INSERM ou le CHU sert de comité d'éthique permanent. Ces deux établissements paraissent en revanche moins pertinents sur les aspects SHS. Il n'existe pour l'instant pas de comité d'éthique sur ce sujet au CNRS.</p> <p>Pierre Fournier explique qu'en santé publique, la nature de la recherche se révèle très variée. Les recherches d'ordre quantitatif étaient mieux armées et préparées. En qualitatif, le niveau de préparation et d'information est moins élevé, et les chercheurs s'avèrent préoccupés à l'idée de se présenter devant des comités d'éthique ne disposant pas forcément de l'expertise nécessaire pour le type de recherche qu'ils conduisaient.</p> <p>Jocelyn Raude souhaite témoigner des difficultés auxquelles les chercheurs sont confrontés, sur le plan pratique, dès lors qu'ils souhaitent publier leurs recherches dans des revues internationales. Le DPO n'est pas toujours accepté dans les revues scientifiques. Les doctorants, sur le terrain, se posent également la question du comité d'éthique pour leurs propres travaux, sans qu'il soit possible de leur apporter une réponse claire sur ces questions.</p> <p>Fanny Jaffres souligne les incompréhensions auxquelles elle a pu être confrontée sur les recherches qualitatives en SHS. Par exemple, pour enquêter sur des publics handicapés placés sous protection judiciaire, s'il est évident qu'il faut l'accord du tuteur en sciences médicales, ce prérequis peut constituer un frein en enquête qualitative.</p> <p>Nathalie Theret attire l'attention sur les programmes européens dont les dossiers incluent désormais toute une partie éthique. Les doctorants réalisant des enquêtes qualitatives se posent désormais de nombreuses questions sur ces aspects, auxquelles il est parfois difficile de répondre lorsqu'elles sortent du cadre légal défini, par exemple dans le domaine de la médecine. Il serait réellement nécessaire que se forme un comité d'éthique de la recherche par établissement.</p> <p>Sylvie Alemanno souhaite revenir sur la communication sollicitée par les médias, notamment en situation de crise, et se demande comment les individus peuvent s'exprimer, au regard de la politique affichée par leur</p>	
--	--	--

institution. Au CNAM, ce problème s'est concrètement posé, avec un directeur de laboratoire étant intervenu en son nom, mais ayant entraîné, de fait, l'institution.

Pierre Fournier estime qu'il n'existe pas de réponse miracle mais, dans un contexte de désinformation, il est essentiel de prendre la parole. Il ne faudrait pas que les dérives autour de la communication se traduisent par une attitude frileuse. La prise de parole doit néanmoins être contextualisée avec la situation particulière de l'Ecole, tout en restant très libre. Les problèmes observés sont généralement dus à un défaut de compréhension des enjeux de la communication. Il faut aider les experts à éviter les pièges des journalistes, qui les sollicitent pour répondre immédiatement. Il faut apprendre, se former à la communication publique. A Montréal, le service communication apporte un appui à toutes les personnes désireuses de prendre la parole. Il a d'ailleurs mis en place un portail des expertises de communication pour flécher les interlocuteurs que les journalistes doivent privilégier en fonction du sujet investigué. Il est essentiel d'outiller les experts pour les aider à communiquer.

Daniel Benamouzig souscrit aux différentes pistes de réflexion évoquées jusqu'ici. Aider à la communication et renforcer les compétences individuelles dans ce domaine s'avère effectivement extrêmement important. La pandémie a par ailleurs mis en évidence la difficulté à se positionner de certaines instances qui pourraient jouer un rôle de régulation, en respectant les libertés de chacun. Il manque une « boussole » permettant de distinguer ce qui relève d'une discussion scientifique de ce qui constitue un comportement plus problématique. Présupposer la bonne foi de l'ensemble des acteurs participant à la communication semble quelque peu risqué et décalé par rapport à la réalité. Il serait pertinent de réfléchir au pendant du rapport Corvol en matière de communication scientifique. Il faut prendre conscience du positionnement des institutions, y compris non scientifiques. Le CNRS et même l'INSERM ont éprouvé des difficultés à se positionner sur des questions de santé publique. Un benchmarking sur les pratiques existantes dans d'autres pays permettrait peut-être d'avancer sur ces questions.

Par ailleurs, sur les questions d'intégrité en santé publique, il n'existe pas que des acteurs de bonne foi. Certains utilisent délibérément des formes d'expression scientifique afin de servir des intérêts notamment économiques.

Laurent Chambaud exprime son accord avec ces propos. La crise sanitaire a montré combien il était nécessaire de travailler ces sujets. En pratique, des actions peuvent être entreprises rapidement, notamment en identifiant comment sensibiliser les enseignants-chercheurs à ce type de situation. Les directeurs d'hôpital sont bien formés à communiquer en gestion de crise. Les experts en santé publique devaient être présents

	<p>sur la scène médiatique, sans qu'ait bien été défini à quel titre. Ces sujets s'avèrent parfois inconfortables, il est alors difficile de se positionner, tout en ressentant la nécessité de prendre la parole.</p> <p>Il existe aussi une complexité propre à l'EHESP. Certains chercheurs, sous statut MESRI, disposent en effet d'une liberté académique que d'autres ne possèdent pas. La Direction a néanmoins choisi de laisser la liberté de s'exprimer à tous les enseignants chercheurs, quel que soit leur statut. L'EHESP reste cependant une Ecole de service publique avec des élèves fonctionnaires soumis à un devoir de réserve.</p> <p>Enfin, la capacité des experts à répondre aux sollicitations des médias ne peut s'affranchir de certains points d'attention, voire de lignes rouges à ne pas franchir. Des choix peuvent s'avérer complexes. Il est ainsi possible de se demander s'il convient de répondre à toutes les sollicitations, y compris provenant de médias véhiculant des fake news. Il faut aussi voir comment interagir si le media demande une expertise allant au-delà de la simple réponse, jusqu'à la co-construction d'une enquête, ou pose des questions allant au-delà du champ de compétence de l'expert sollicité.</p> <p>Dominique Polton juge intéressant de constater que, sur le sujet de l'intégrité scientifique, les échanges ont surtout porté sur la question de la communication scientifique.</p> <p>Jean-Pierre Le Bourhis note que l'Université de Rennes dispose de ressources sur le fonctionnement des médias, à travers la sociologie des médias, pour comprendre les logiques professionnelles expliquant la mobilisation d'expertises. Il est par ailleurs pertinent de comparer les domaines, les problématiques soulevées par la santé publique se retrouvant dans le domaine de l'environnement, ce qui questionne sur la manière de diffuser des informations sur un champ relativement conflictuel.</p> <p>Pierre Fournier estime que les échanges sur la communication scientifique ou les comités éthiques interpellent des préoccupations plus larges. La mise en place des référents intégrité scientifique a permis de soulever de nombreux domaines connexes. Beaucoup d'universités s'interrogent sur la manière d'aborder globalement ces questions, ce qui permettra de définir plus précisément le champ d'intervention du référent, mais aussi de trouver des solutions à d'autres enjeux particulièrement importants.</p>	
<p>Demande d'honorariat de Michèle Legeas – Vincent Bessoneau, directeur du département Sciences en santé environnementale</p>	<p>Dominique Polton indique que la rédaction du cahier des avis permet simplement de préciser l'objet exact du vote, mais ne préempte pas l'accord du Conseil scientifique. Le dossier de demande d'honorariat, bien argumenté, a déjà été transmis à l'ensemble des membres.</p>	

	<p><i>Le Conseil scientifique, réuni en sa séance du 3 mars 2022, émet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'honorariat de Michèle Legeas.</i></p>	
<p>Projet de centre collaborateur OMS – Anne Roué Le Gall, enseignant-chercheur au département Sciences en santé environnementale</p>	<p>Anne Roué Le Gall explique que l'objectif de ce point est d'ouvrir la discussion concernant la sollicitation de l'Organisation Mondiale de la Santé. A été initiée en 2011 la mise en place d'une thématique transversale de recherche, d'expertise, de formation, sur l'urbanisme favorable à la santé et sur les évaluations d'impacts sur la santé, notamment à travers la collaboration entre le Département environnement et le Département des sciences humaines et sociales. Cette thématique s'est progressivement développée, élargie, et est maintenant reconnue au niveau national et international, avec l'appui d'une équipe interne UrbASET que l'Ecole a aidée à se structurer. Un large réseau de partenaires locaux, nationaux et internationaux, est également à disposition, ainsi qu'un diplôme d'établissement à destination des acteurs du territoire (DE SPAT). Suite à certains travaux de recherche, des guides nationaux ont été publiés. Une collaboration a été établie avec l'OMS depuis plusieurs années sur cette thématique, à travers des participations dans des groupes de travail ou la réalisation de guides à destination des Etats-membres. Enfin, depuis deux ou trois ans, la santé urbaine redevient un axe central de la stratégie de l'OMS, qui souhaite renforcer l'engagement des Etats-membres dans ce domaine.</p> <p>L'OMS propose à l'EHESP de devenir un centre collaborateur sur la thématique de la santé urbaine. Il paraît important de rappeler que l'urbanisme favorable à la santé constitue un axe stratégique du Contrat d'objectifs et de performance. Il s'agit d'une opportunité pour valoriser les compétences des chercheurs et élargir leur réseau, mais aussi de pouvoir capitaliser sur leur expérience de recherche, de formation et d'expertise, et surtout de voir comment se structurer afin de répondre aux nombreuses sollicitations, aujourd'hui non honorées. En effet, en raison de ressources humaines limitées, liées à un turn-over important, la majeure partie de ces sollicitations reçoivent une réponse négative.</p> <p>Il importe donc de s'interroger sur la pertinence de répondre positivement à cette demande de l'OMS et, dans l'affirmative, comment et avec quels moyens pourrait se construire cette réponse.</p> <p>Laurent Chambaud souligne le contexte concurrentiel lié à la localisation de ces centres collaborateurs. Le sujet s'avère très porteur pour l'Ecole, notamment dans le contexte des priorités qu'elle s'est données. En revanche, devenir centre collaborateur de l'OMS apporte un label, mais aucun moyen, notamment financier, alors qu'il sera nécessaire de montrer l'activité du centre, avec potentiellement un certain nombre de demandes de l'OMS.</p>	

	<p>Par ailleurs, va également se mettre en place l'OMS Académie, qui aura à traiter un certain nombre de sujets. Il serait étonnant qu'elle ne s'empare pas de ces aspects d'urbanisme favorable à la santé. Si l'Ecole se positionne en tant que centre collaborateur, elle aurait de facto un lien avec l'OMS Académie.</p> <p>Anne Roué Le Gall précise que son interlocutrice de l'OMS, en formulant sa demande, a effectivement insisté sur cet aspect, l'OMS travaillant sur la création d'une formation de santé urbaine, en collaboration avec l'Académie de l'OMS et d'autres agences. L'OMS souhaite donc bénéficier de l'expertise de l'EHESP dans ce domaine.</p> <p>Dominique Polton comprend que devenir centre collaborateur de l'OMS n'induit pas de ressources spécifiques. Il faudrait cependant bien définir les éléments sur lesquels devrait s'engager l'Ecole. Il serait intéressant de disposer de l'expérience d'autres centres collaborateurs dans ce domaine, y compris dans la dynamique à moyen terme.</p> <p>Anne Roué Le Gall s'est effectivement demandé ce que ce label pouvait impliquer en matière de travail supplémentaire. Des collaborations existent déjà sur des sujets spécifiques. Il semblerait ensuite que soient distingués différents types d'investissement des centres collaborateurs. Contact a donc été pris avec une collègue parisienne, portant le centre collaborateur sur le handicap. Toutes les réponses n'ont pas encore été reçues, mais les premiers éléments indiquent qu'un centre collaborateur peut devenir ce que l'Ecole souhaite qu'il devienne.</p> <p>Basile Chaix pense qu'il s'agit d'une opportunité intéressante, venant récompenser le travail réalisé par l'équipe depuis des années. La santé environnementale souffre d'un réductionnisme focalisant cette discipline sur les seuls agents toxiques de l'environnement physique, sans prendre assez en compte les aspects liés à l'environnement construit. Il faut continuer à se mobiliser pour faire évoluer les lignes de front et arriver à une santé environnementale plus englobante. Par ailleurs, la planification urbaine et la santé publique souffrent encore d'un certain isolement. Etre reconnu comme centre collaborateur de l'OMS permettra peut-être d'obtenir des financements locaux, régionaux et nationaux, en renforçant la crédibilité de l'équipe.</p> <p>Michel Samson s'intéresse aux sources de financement. Fin janvier, a eu lieu la présentation d'un appel d'offres de la nouvelle stratégie de l'INCa, portant notamment sur l'environnement favorable à la santé. Les moyens financiers peuvent découler assez rapidement d'une labélisation entrant dans ce type de stratégies.</p>	
--	---	--

	<p>Daniel Benamouzig identifie le réseau d'acteurs et d'institutions impliqués dans la démarche, mais éprouve des difficultés à comprendre l'inscription avec d'autres équipes de l'Ecole, notamment sur les questions d'exposome.</p> <p>Anne Roué Le Gall explique que l'équipe UrbASET a organisé un séminaire ouvert en interne à l'Ecole afin de présenter la thématique et inviter toute personne intéressée à rejoindre l'équipe. Cette dernière s'est ainsi progressivement élargie, mais il serait nécessaire de mieux la structurer et de la rendre plus visible au sein de l'Ecole. Une page web dédiée est en cours de création afin de mieux se faire connaître et de trouver des ramifications au sein des départements.</p> <p>Michel Samson mentionne l'équipe de l'IRSET, dont les travaux intéressants peuvent s'avérer complémentaires.</p> <p>Anne Roué Le Gall précise qu'UrbASET se bat régulièrement pour faire comprendre que les exposants non chimiques font partie de l'exposome. Ses travaux ont d'ailleurs été présentés lors de webinaires consacrés à cette question. L'équipe a obtenu un important financement de l'INCa sur les questions d'espaces verts et santé. A ce titre, elle a été auditionnée pour travailler la stratégie et a pu attirer l'attention sur les facteurs de protection en matière de santé publique. L'objectif est de faire en sorte que la santé devienne un critère majeur de l'élaboration des politiques publiques, en mobilisant différents types d'outils, aussi bien quantitatifs que qualitatifs.</p> <p>Christophe Le Rat se demande si, en s'appuyant sur l'UMR IRSET et l'UMR Arènes, il ne serait pas envisageable de dégager des moyens afin d'aider UrbASET à devenir centre collaborateur, au-delà de l'EHESP, l'équipe risquant de s'épuiser si elle reste seule.</p> <p>Cécile Chevrier identifie de nombreuses opportunités d'évolution, mais se demande si sont anticipées de futures possibles demandes de l'OMS en contradiction avec les travaux de l'équipe ou la stratégie de l'Ecole.</p> <p>Anne Roué Le Gall explique que l'équipe essaie de voir comment s'organiser afin de répondre à ces demandes. L'OMS semble vouloir s'appuyer sur l'expertise d'Urbaset pour toucher au plus près les collectivités locales et relayer sa stratégie.</p> <p>Basile Chaix imagine des répercussions fortes, en matière de moyens, sur les contacts avec les différents partenaires, comme Rennes Métropole.</p>	
--	--	--

	<p>Anne Roué Le Gall répond que la question des moyens s'avère quotidiennement préoccupante et nécessite une débauche d'énergie, quelle que soit d'ailleurs la taille du financement. Il faudrait arriver à dégager un important financement, qui laisserait également de la liberté pour produire et s'organiser. L'équipe a besoin de permanents pour se concentrer sur ces recherches de moyens.</p> <p>Sylvie Ollitrault estime qu'Arènes dispose de quelques moyens. Son directeur, Jean-Pierre Le Bourhis, représente un appui potentiel en matière d'organisation d'un groupe de recherche, et pourra éventuellement aider à la construction d'un doctorat ou d'un post-doctorat. Il serait donc intéressant de se rapprocher de ce laboratoire.</p> <p>Vincent Bessoneau souligne que les besoins en ressources humaines d'UrbASET vient de ce que cette équipe a engagé de nombreux projets, que ce soit en matière de formation, de recherche, d'expertise. Il paraît donc indispensable de flécher des profils sur ces thématiques, afin d'accompagner l'équipe sur son développement. Le rapprochement entre les deux UMR peut constituer une piste intéressante, leurs compétences s'avérant très complémentaires.</p> <p>Patricia Loncle pense que si la demande de l'OMS vise à valoriser ses démarches auprès des collectivités locales, l'équipe a davantage besoin de moyens d'ingénierie que de moyens de recherches. Il faudrait peut-être penser à des ressources non académiques.</p> <p>Anne Roué Le Gall reconnaît qu'un soutien logistique permettrait aux chercheurs de libérer du temps pour se concentrer sur d'autres aspects.</p> <p>Rémy Bataillon ajoute qu'une réflexion est en cours pour voir comment, à partir des ressources que génèrerait la réponse à des demandes d'expertise et de formation, recruter sur des ressources propres, un profil plutôt chargé de mission, avec une compétence métier, mais capable d'animer des dispositifs de formation et d'expertise.</p> <p>Laurent Chambeau note par ailleurs, au niveau européen, que les Ecoles de santé publique disposant d'un centre collaborateur parviennent à trouver des moyens pour le conserver. Ce centre collaborateur peut booster la recherche mais il a aussi d'autres fonctions. Il faudra donc négocier avec l'OMS les sujets sur lesquels il sera possible d'avancer. L'Ecole va être visible dans une dimension européenne et internationale forte, puisque l'OMS souhaite développer ses processus et dynamiques, y compris dans l'ensemble des pays en voie de développement. De plus, il faut garder en tête la construction du prochain projet stratégique d'établissement et du contrat d'objectif et de performance. Y inscrire ce centre collaborateur constituera une</p>	
--	---	--

	<p>opportunité stratégique pour l'Ecole. Enfin, il faudra voir comment travailler des appuis. Au niveau local, un Master Territoire et santé est en cours de construction avec l'INSA et l'IEP de Rennes. L'équipe dispose par ailleurs d'un certain nombre de partenaires pouvant être mobilisés dans ce cadre. Du fait de son développement, l'EHESP subit une forte pression, mais il importe d'accompagner au maximum ce type de projet.</p>	
<p>Politique d'attribution des subventions aux équipes labélisées – Sylvie Ollitrault</p> <p>Politique d'attribution contrats doctoraux - Sylvie Ollitrault</p>	<p>Sylvie Ollitrault explique que la présentation a déjà eu lieu lors d'un comité formation, expertise, recherche, réunissant les directeurs et directrices de département, ainsi que les directeurs d'UMR. Depuis, la répartition a été affinée, suite à des dialogues de gestion avec les autres tutelles des laboratoires notamment sur l'UMR Arènes.</p> <p>Sont rappelées les subventions allouées en 2021, sachant que deux équipes d'accueil (MOS/REPERES) étaient labélisées. En 2022, l'enveloppe de dotations à allouer reste constante, à 150 000 euros. Deux engagements ont déjà été pris. Sur l'USR MSHB, l'évolution de dotation s'avère assez significative, à 18 000 euros (contre 10 000 euros auparavant). Par ailleurs, une réflexion s'est développée autour de la dotation liée aux EA, ces dernières ayant intégré l'UMR Arènes.</p> <p>Deux scénarii ont donc été identifiés. En effet, au sein d'Arènes, se trouve désormais une ERL RSMS, pour laquelle une dotation fléchée a été envisagée. Après réflexion, il a cependant été décidé d'attribuer 80 000 euros à Arènes, sans fléchage RSMS. L'IRSET se retrouve avec une dotation constante, à 50 000 euros. La subvention Inserm se monte à 115 000 euros annuels, fléchée RSMS au sein de l'UMR Arènes, pour laquelle une délégation de signature a été créée. Cette très belle dotation implique des enjeux de structuration, d'attractivité, de production.</p> <p>Cécile Chevrier souhaite savoir si tous les enseignants-chercheurs de l'Ecole sont bien rattachés à l'une des deux UMR.</p> <p>Dominique Polton répond que la politique de la précédente mandature a été de concentrer ses ressources en matière de recherche au sein des UMR, dans les unités labélisées.</p> <p>Cécile Chevrier se demande si cette situation est bien prise en compte dans cette répartition budgétaire.</p> <p>Sylvie Ollitrault explique que certains enseignants-chercheurs sont rattachés à d'autres UMR. L'Ecole commence à conventionner, un montant indicatif de 1 000 euros a été alloué pour les accompagner dans leurs recherches. Tout l'environnement de recherche est également financé par l'EHESP.</p>	

	<p>Cécile Chevrier comprend que tous les enseignants-chercheurs ne sont pas soutenus de la même manière.</p> <p>Dominique Polton indique que l'objectif est de structurer la recherche en évitant l'émiettement. Cette politique de concentration s'est traduite par un accompagnement financier plus conséquent pour les unités labélisées, ce qui correspond à la stratégie de recherche de l'EHESP.</p> <p>Basile Chaix estime qu'à partir du moment où le RSMS reçoit la subvention de l'Inserm, il paraît logique de flécher la dotation Arènes sur le reste de l'unité. Il se demande en revanche si cette subvention est augmentée par rapport aux critères d'attribution Inserm, du fait d'une première labélisation. Par ailleurs, il serait sain de disposer d'une équation de calcul, dont les critères seraient à définir, afin de procéder à la répartition des dotations. Enfin, il faudrait vérifier si la présence de certains chercheurs de l'EHESP au sein d'autres UMR permet à ces dernières de revendiquer de la dotation auprès de leurs propres tutelles, qui serait attribuée à ces chercheurs.</p> <p>Michel Samson explique que le principe de la dotation est celui de la tutelle. L'IRSET regroupe plusieurs chercheurs du CNRS, mais n'étant pas tutelle, ne reçoit aucune subvention. Même en étant membre du Conseil scientifique de l'Inserm, il n'a jamais vraiment réussi à connaître l'équation présidant la répartition des dotations. L'ERL ne comporte aucun chercheur de l'Inserm. Cette dotation ne prend donc pas du tout en compte les équivalents temps plein, normalement à la base du calcul. Enfin, il n'est pas certain qu'un calcul de dotation au prorata de certains critères constitue forcément une démarche pertinente. Les 330 chercheurs de l'IRSET publient, y compris au nom de l'EHESP. Il est difficile d'estimer la valeur de ces publications.</p> <p>Dominique Polton se demande par ailleurs s'il n'existe pas des besoins différents des unités selon les types d'activité. Il s'agit de dotations de fonctionnement. L'équité pourrait porter sur le nombre de chercheurs, mais aussi sur des critères de besoins.</p> <p>Sylvie Ollitrault rappelle qu'il est usuel de réaliser des dialogues de gestion entre tutelles, afin de réajuster les dotations.</p> <p>Vincent Bessonneau indique que l'exposome a représenté un investissement initial conséquent de l'EHESP, avec des équipements de laboratoire très onéreux et une chaire de recherche. Pour développer une thématique porteuse, il faut lui attribuer les moyens nécessaires.</p> <p>Christophe Le Rat note que l'EHESP compte 61 enseignants-chercheurs, dont 11 relèvent d'une autre UMR. Il s'agit d'une politique de l'Ecole, visant à travailler sur son UMRisation, afin de la faire reconnaître en tant</p>	
--	---	--

	<p>qu'établissement d'enseignement supérieur. Sauf exception, par exemple dans le cadre d'Agrocampus, il a été décidé de ne pas financer les enseignants-chercheurs rattachés à une autre UMR.</p> <p>Nathalie Theret s'intéresse à l'encadrement doctoral des enseignants-chercheurs isolés et souhaite savoir si le fonctionnement est identique.</p> <p>Vincent Bessonneau pense qu'il faut accompagner ces chercheurs à rejoindre des UMR pour lesquels ils peuvent bénéficier de contrats, en lien avec les directeurs d'UMR, afin de s'assurer que la thématique de recherche est bien en lien avec les équipes.</p> <p>Sylvie Ollitrault aborde ensuite la question des contrats doctoraux, dont les modalités de financement vont être modifiées. Pour mémoire, quatre contrats doctoraux sont financés par l'EHESP, quatre autres sont fléchés par le MESRI, un ou deux sur le parcours santé travail. Jusqu'en 2021, six contrats doctoraux irriguaient le concours du réseau doctoral de santé publique, deux autres étaient attribués sur proposition de la Direction de la recherche. Il est proposé que ces deux contrats soient fléchés sur l'UMR IRSET et l'UMR Arènes, avec une régulation de chacun des deux directeurs d'UMR, afin que ces derniers puissent disposer de leur politique de recherche.</p> <p>Plusieurs critères sont envisagés. Le futur doctorant doit être inscrit à l'EHESP, dans l'une des quatre ED où l'EHESP est accréditée, avec une inscription obligatoire au réseau doctorale en santé publique (RDSP), essentiellement pour des raisons de structuration de la recherche et d'interdisciplinarité. Il faudrait que la thèse soit en lien avec l'un des trois axes stratégiques de l'EHESP, en privilégiant des directeurs ou directrices de thèse de l'Ecole. Une co-direction Arènes - IRSET serait un plus, d'autant qu'une co-direction peut favoriser des dynamiques de préparation d'une HDR. Enfin, une thématique permettant de lier science et société serait particulièrement appréciée. De manière optionnelle, des demi-contrats seraient envisageables et chaque UMR disposerait toujours de la possibilité de renoncer à son contrat doctoral au profit de l'autre UMR.</p> <p>Dominique Polton ne comprend pas si les directeurs des UMR doivent choisir un doctorant ou s'ils peuvent proposer plusieurs candidats.</p> <p>Sylvie Ollitrault répond que l'idée est plutôt de choisir un futur doctorant, quitte à faire appel au Conseil scientifique et à la direction de la recherche en cas de conflictualité ou de difficulté à départager des candidats.</p> <p>Cécile Chevrier craint que des membres du CS se retrouvent en situation de conflit d'intérêt pour valider ces candidats.</p>	
--	---	--

	<p>Dominique Polton juge effectivement nécessaire de préciser ces situations.</p> <p>Sylvie Ollitrault présente ensuite les contrats envisagés. Les sujets proposés vont complètement dans le sens de la politique scientifique de l'EHESP. Cette démarche permettra de disposer d'un regard extérieur de la part des enseignants-chercheurs appartenant à d'autres laboratoires.</p> <p>Dominique Polton résume la philosophie de ces nouvelles modalités. Il s'agit de laisser les directeurs d'équipe décider des meilleurs candidats. Le Conseil scientifique n'interviendra qu'en cas de besoin.</p> <p>Nolwenn Le Meur Rouillard se demande si le Conseil scientifique sera mobilisé au fil de l'eau, notamment sur la question des demi-contrats, dont le financement complémentaire n'est pas toujours assuré.</p> <p>Dominique Polton estime le directeur d'unité tout à fait en capacité de déterminer comment réutiliser ces ressources.</p> <p>Michel Samson salue la mise en place de ces règles claires, permettant de planifier les futurs contrats doctoraux, sur les prochaines années. Il faudra néanmoins prêter attention au caractère acquis ou potentiel des demi-contrats.</p> <p>Dominique Polton conclue en soulignant l'intérêt de constituer un groupe de travail afin d'étudier les différents cas de figure et situations en matière de conflit d'intérêt, et d'établir une charte récapitulative.</p>	
<p>Demandes de soutien à des projets scientifiques – Sarah Kitar</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evènements scientifiques • AAP science société 	<p>Dominique Polton rappelle qu'il est proposé de soutenir cinq événements scientifiques et deux projets dans le cadre de l'AAP science-société. Elle s'interroge, à titre personnel, sur la place d'une exposition photographique d'une chercheuse parmi des événements scientifiques regroupant plusieurs acteurs, sans émettre d'objection spécifique, et propose de voter en bloc sur ce sujet.</p> <p>Sarah Kitar explique que l'exposition photographique est prévue en décembre, ce qui laisse le temps de revoir avec la chercheuse afin de proposer des éléments complémentaires permettant de faire le lien avec différentes activités de recherche.</p> <p><i>Le Conseil scientifique, réuni en sa séance du 3 mars 2022, émet un avis favorable à l'unanimité aux demandes de soutien aux différents événements scientifiques proposés.</i></p>	

	<p>Sylvie Ollitrault explique que l'appel à projet science et société vient de se clore. La Direction de la recherche vient de constituer un pôle science et société, piloté par Christophe Le Rat.</p> <p>Dominique Polton s'interroge sur le second projet proposé, dont les terrains, un CHU, un CH et un EHPAD, ne semblent pas tous en phase avec le sujet, portant sur les résidents. Le terme de « mesobihome » reste par ailleurs assez flou.</p> <p>Christophe Le Rat précise que le financement vise à favoriser la rencontre entre les acteurs identifiés afin de vérifier la pertinence de l'étude. L'intérêt de ce projet est de regrouper, au-delà des établissements estampillés, des associations de patients, l'association jardin et santé, dans une logique de co-construction science/société. Le financement permettra de financer l'amorce du projet.</p> <p>Laurent Chambaud ajoute qu'il s'agit d'un sujet qui sera travaillé au niveau de l'Ecole, concernant la manière dont les établissements de santé, quels qu'ils soient, vont essayer de travailler sur l'impact du changement climatique, y compris dans leurs modalités de construction et de fonctionnement.</p> <p>Basile Chaix aurait aimé voir, dans ce projet, la perspective d'une évaluation. La pertinence de la thématique semble avérée. Il s'agit bien d'une amorce pour ensuite soumissionner à des appels à projets listés, ce qui s'avère plutôt encourageant.</p> <p>Sylvie Alemanno juge également ce projet dans la ligne de l'EHESP. Définir le mot « mésobihome » d'emblée aurait néanmoins été pertinent pour le lecteur. Par ailleurs, il faudra prendre garde à ne pas mélanger ce sujet avec celui des jardins thérapeutiques et la santé environnementale. La notion de pérennité d'un environnement vert rejoint la végétalisation de l'urbain. Néanmoins, l'importance du végétal est différente pour des résidents, dans le cadre du jardin thérapeutique ou dans le cadre de « one-health ». Ces catégories doivent être bien définies pour que ce projet n'en reste pas au stade exploratoire.</p> <p>Gaëlle Raffy a compris que les soignants étaient concernés par ce projet, ce qui justifiait aussi sa localisation au sein du CHU.</p> <p><i>Le Conseil scientifique, réuni en sa séance du 3 mars 2022, émet un avis favorable à l'unanimité aux projets proposés dans le cadre de l'AAP science-société.</i></p>	
--	--	--

<p>Projet de création d'une filiale de type SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) : « EHESP International) – Laurent Chambaud et Fanny Helliott, Directrice des relations internationales</p>	<p>Laurent Chambaud explique qu'il s'agit du projet de création d'une filiale « EHESP International », dont le Conseil scientifique a déjà entendu parler. Ont depuis été analysées les modalités de création de cette SASU. Il s'agit d'un élément important pour l'Ecole, quant à sa capacité à être présente à l'international.</p> <p>Fanny Helliott rappelle que ce projet s'inscrit dans une volonté stratégique de l'EHESP de développer l'activité d'expertise internationale, inscrite au PSE. L'objectif de ce projet est de déléguer cette activité à une future filiale, dont la gestion sera plus agile, et qui pourra se doter des compétences spécifiques nécessaires pour soulager les équipes et contribuer au modèle économique de l'Ecole. Plusieurs études ont permis d'orienter les choix vers un modèle de SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle), forme juridique identique à celle des Presses de l'EHESP. Ce projet a déjà été validé par les instances en décembre 2020. Après délibération du Conseil d'administration le 9 mars prochain, l'intégralité du dossier devra être transmis, en cas d'avis positif, aux deux tutelles, pour accord définitif avant la création effective.</p> <p>La filiale développera des activités axées sur trois segments complémentaires, en continuité des services déjà proposés par l'Ecole : l'ingénierie de formation, le renforcement de compétences de professionnels et le conseil-audit-études. La majeure partie des activités actuelles se concentre néanmoins sur l'ingénierie de formation, majoritairement dans le secteur de la gestion hospitalière. La SASU aura pour mission d'élargir l'offre de services vers les deux autres segments, tout en allant beaucoup plus loin dans les thèmes d'expertise, en se basant sur les domaines prioritaires de l'EHESP. L'objectif est donc de multiplier les offres de développement pour la SASU, de renforcer la notoriété internationale de l'Ecole sur d'autres domaines (protection sociale, veille sanitaire, transformation des systèmes de santé, « one-health »), d'accroître de nouveaux domaines de compétences comme les ressources humaines en santé ou la santé mondiale.</p> <p>Ces développements vont s'appuyer sur les partenariats existants de l'Ecole, avec l'AFD et Expertise France par exemple, tout en diversifiant les sources de financement, en appui de ministères, d'organismes de régulation, d'établissements de santé ou de formation. L'idée est de cibler prioritairement l'Afrique francophone, en cohérence avec la stratégie de la France en santé mondiale.</p> <p>La SASU est une société par actions simplifiée unipersonnelle, avec un seul associé, en l'occurrence l'EHESP. Elle sera dirigée par un président pouvant être soit le directeur de l'EHESP, soit une personnalité extérieure. Il sera donc proposé au Conseil d'administration de nommer Laurent Chambaud en tant que premier président. La filiale comportera deux instances. Majoritairement composé de représentants de l'Ecole, le Conseil de surveillance a vocation à assurer le contrôle permanent de la gestion de la société. Le Comité</p>	
---	--	--

	<p>stratégique émettra des avis sur les grands projets structurants et les orientations majeures de la société. Un représentant du Conseil scientifique en sera d'ailleurs membre.</p> <p>Les valeurs et modalités d'intervention de la SASU seront convergentes avec les valeurs de l'EHESP, avec des dispositions ciblées dans les statuts. L'Ecole sera en effet majoritaire dans le Conseil de surveillance. La SASU poursuivra également des valeurs d'intérêt général, d'éthique, de coopération, d'excellence, de solidarité, de responsabilité sociétale et environnementale. Au-delà de ces principes, sera prévue une charte éthique, proposée par le comité stratégique et validée par le Conseil de surveillance. Les statuts intègrent enfin une raison d'être, permettant à la SASU de déclarer sa qualité de « société à mission » auprès du Tribunal de commerce. Les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre feront l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant. La Direction des relations internationales participera aux deux instances de la SASU pour assurer une continuité avec les modalités d'intervention de l'Ecole dans un esprit de compagnonnage et de co-construction. En outre, il est prévu une labélisation des experts, par une adhésion à la charte éthique, afin de garantir la qualité des interventions, et leur donner accès à des formations complémentaires.</p> <p>Le futur organigramme de la filiale présente une équipe très compacte. Il est envisagé de lui attribuer deux postes et demi. L'équipe sera amenée à se consolider au fur et à mesure du développement des projets. L'objectif est de se doter de personnel capable d'avoir une démarche proactive de partenariats, aguerri dans la veille et la rédaction de réponses à des appels d'offres, tout en créant un vivier d'experts, pour des missions courtes et longues.</p> <p>Le capital social que l'Ecole devra apporter est estimé à 550 000 euros, afin de couvrir les investissements et la consommation de trésorerie avant que la SASU n'atteigne l'équilibre. Le chiffre d'affaires envisagé oscille entre 1,5 million et 1,9 million d'euros au bout de quatre ans d'activités.</p> <p>Le développement des relations internationales constitue l'une des quatre missions statutaires de l'EHESP. L'objectif de ce projet est donc de renforcer le rayonnement international de l'Ecole. La création de la SASU va faciliter le développement de l'expertise internationale et les relations internationales vont être renforcées sur le plan académique, au sein de l'Ecole, afin de poursuivre les objectifs du PSE. Les missions des deux agents permanents de la DRI vont être réorientées, en particulier vers le développement des relations internationales et la gestion des partenariats universitaires internationaux. La SASU sera complètement autonome sur les aspects juridiques, administratifs, comptables, ressources humaines et communication. Une convention liera l'EHESP et la SASU afin de déterminer le périmètre des services apportés par l'Ecole à la SASU, avec par exemple un hébergement de locaux ou des services informatiques.</p>	
--	---	--

	<p>Laurent Chambaud souhaite ajouter quelques éléments complémentaires. Sa candidature en tant que premier président permettra de mettre rapidement en place la SASU au cours du 2^{ème} semestre 2022 si le Conseil d'administration délibère en ce sens et que les tutelles l'autorisent. Des discussions s'ouvriront avec le nouveau directeur ou la nouvelle directrice de l'EHESP afin de savoir si il ou elle souhaite également être président.e de la filiale.</p> <p>L'EHESP dispose déjà d'une SASU, ce qui constitue un élément de confort indéniable. Le fonctionnement est connu, les modalités de démarrage anticipées, tout comme les apports potentiels. En effet, l'année précédente, les Presses de l'EHESP ont reversé 450 000 euros au budget de l'Ecole. Des scénarios permettent d'anticiper un retour financier raisonnable de la filiale internationale.</p> <p>La DRI a durement travaillé, en lien avec les autres départements, afin de commencer à identifier ce qui serait du ressort de la SASU et de l'Ecole. Ces éléments ont été clarifiés en théorie. Il faudra dans la pratique régler certains problèmes d'interface. Le côté académique, de recherche, de l'Ecole sera conforté, tandis que la SASU permettra de développer une capacité d'expertise et d'appui technique.</p> <p>Enfin, de manière plus globale, se pose la question de la présence de la France et de l'Europe dans les projets internationaux. Beaucoup de demandes de soutien d'activités plus techniques ne peuvent être satisfaites par l'Ecole, mais elle pourra désormais y répondre à travers cette SASU, ce qui participera à l'image de l'EHESP.</p> <p>Dominique Polton se déclare frappée par la domination du monde anglo-saxon et de certains pays, et se demande si le développement de cette filiale ne constitue pas un risque de concurrence au sein de l'espace France. Même en développant des partenariats, avec Expertise France, avec l'AFD, la SASU répondra certainement aux mêmes appels d'offre. Il serait dommage qu'elle participe à un éparpillement de l'expertise.</p> <p>Laurent Chambaud explique que l'optique est de disposer d'une réponse beaucoup plus coordonnée des structures françaises. La SASU interviendra de manière complémentaire à d'autres organismes, afin de permettre à la France d'offrir aussi une réponse technique sur des aspects de santé publique. Des partenariats peuvent se constituer, y compris au niveau européen. Les principales difficultés se concentrent néanmoins hors de l'Europe, avec le Royaume-Uni par exemple, mais également avec des pays s'implantant fortement en Afrique, comme la Chine, la Turquie, l'Inde.</p> <p>Dominique Polton trouverait intéressant d'insister sur cette volonté d'intervenir en complémentarité afin de permettre une réponse française globale, par exemple en la mentionnant dans les valeurs.</p>	
--	--	--

	<p>Fanny Heliot assure travailler dans cet esprit. Au lancement du projet, ont été rencontrés des acteurs de l'expertise technique, afin d'identifier les complémentarités. Ce travail est évidemment à poursuivre. La SASU constitue simplement un outil de gestion de projets déjà existants, pour le compte de l'Ecole.</p> <p>Cécile Chevrier évoque Inserm Transfert, support externalisé gérant des projets européens et internationaux. Très utile pour mener des recherches à l'international et construire des consortiums, il s'avère également payant. Lorsque sont déposés des projets de recherche, il faut donc diminuer l'enveloppe scientifique afin de pouvoir rémunérer ce support externe, sans pour autant pouvoir se passer du support interne gestionnaire et juridique. Cette structuration était nécessaire, mais elle ajoute des coûts et diminue les financements dédiés à la recherche pure.</p> <p>Dominique Polton pense que le schéma de la SASU est différent. Il s'agit d'une filiale développant ses activités vers l'extérieur.</p> <p>Laurent Chambaud ajoute que les activités de recherche et académique se situeront à l'Ecole, ce qui permettra à la Direction des relations internationales de se concentrer sur ces activités. La SASU intervient sur de l'appui technique, afin d'être en mesure de fournir de l'expertise, de donner des éléments pour construire des activités dans d'autres pays, d'organiser des sensibilisations, des voyages d'études, fortement chronophages pour la DRI. Ces activités seront valorisées financièrement, avec un retour à l'Ecole, si la SASU dégage des bénéfices. Toute l'activité de recherche de l'EHESP au niveau international, toute sa formation académique constituent des éléments positifs pour la crédibilité de cette SASU internationale. Enfin, sont remarquées les limites fortes à la capacité des enseignants-chercheurs de l'Ecole à s'investir dans des projets internationaux. Cette SASU permettra de convoquer des experts du réseau de l'EHESP pouvant participer à la capacité à répondre aux demandes internationales, en respectant les valeurs de l'Ecole.</p> <p>Basile Chaix envisage même que les terrains d'expertise de la SASU puissent ouvrir des terrains de recherche académique, par exemple pour une évaluation.</p> <p>Daniel Benamouzig s'intéresse à la stratégie de marque et souhaite savoir si une marque autonome sera développée.</p> <p>Fanny Heliot répond que le nom de la SASU sera « EHESP International », afin de la faire bénéficier de l'image de marque de l'Ecole, et de montrer que la filiale s'appuie en partie sur l'expertise acquise au sein de l'Ecole. La SASU disposera néanmoins de son propre logo et d'un site dédié.</p>	
--	---	--

	<p>Laurent Chambaud rappelle qu'il existe également les Presses de l'EHESP, ainsi qu'EHESP Conseil, structure associative en cours de développement. Toutes ces structures dessinent, dans des domaines différents, la capacité pour l'Ecole d'aller au-delà de ce que lui permet son budget.</p> <p><i>Le Conseil scientifique, réuni en sa séance du 3 mars 2022, émet un avis favorable par 1 abstention au projet de création d'une filiale de type SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) : « EHESP-International ».</i></p>	
Questions diverses	<i>La séance est levée à 15 heures 45.</i>	